



MARCHE N° .....

EVALUATION DU DISPOSITIF « CLASSES D'EAU »  
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(CCTP)**

## SOMMAIRE

<b><u>1. CONTEXTE DU MARCHE .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>2. OBJET DU MARCHE.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>3. DEROULEMENT DE L'ETUDE, DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>4. CONDITIONS D'EXECUTION .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>5. SUIVI ET CONTROLE .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>6. RESTITUTION DES PRESTATIONS.....</u></b>	<b><u>6</u></b>

### Liste des annexes

<b>Annexe 1</b>	<b>Présentation de la stratégie éducative de l'agence et du dispositif classes d'eau</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Diagramme logique et simplifié des effets attendus d'une classe d'eau</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Bilan quantitatif des classes d'eau 2007</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Documents qui seront mis à disposition au démarrage de l'étude</b>

## 1. CONTEXTE DU MARCHE

### Qu'est-ce qu'une classe d'eau <sup>1</sup>?

Depuis 21 ans, l'agence de l'eau apporte un soutien technique et financier à des « classes d'eau » sur l'ensemble du bassin hydrographique Seine-Normandie. Ce dispositif s'inscrit au sein d'une stratégie éducative qui comprend également la mise en place de partenariats éducatifs (outils pédagogiques, maisons de l'eau, expositions avec accompagnement pédagogique, etc.).

Concept inventé par l'agence en 1987, une « classe d'eau » est un module éducatif destiné à tous publics (scolaire ou non), organisé généralement sur une semaine et comprenant trois parties : rencontres avec des acteurs de l'eau, visites de sites et travail de groupe. Une pédagogie « active » de projet y est développée : le participant contribue à son apprentissage par des actions concrètes (production de groupe, enquêtes lors de rencontres avec des acteurs de l'eau...).

L'objectif explicite d'une classe d'eau est de responsabiliser ses participants vis-à-vis de la gestion de l'eau, tant au niveau individuel (comment protéger l'eau dans ses gestes quotidiens) que collectif (comment prendre une part active à la gestion collective et locale de l'eau, à côté des autres acteurs). Les conséquences escomptées de cette responsabilisation sont un changement pérenne de comportement des individus, et à terme une amélioration de la gestion locale de l'eau. De manière implicite, la classe d'eau est aussi l'occasion de toucher un public plus large que celui des seuls participants (les bénéficiaires directs) : les parents des enfants, les professeurs, les intervenants dans ces classes (techniciens, élus locaux)... qui sont autant de bénéficiaires indirects. Selon les bénéficiaires touchés (jeune/adulte, directs/indirects), les changements de comportement pourront se produire à court, à moyen voire à long terme. Un diagramme logique et simplifié des effets attendus est proposé en annexe 2.

### Enjeux actuels

Le succès immédiat des classes d'eau, rencontré dès l'origine auprès des enseignants, des élèves et des parents a conduit l'agence à développer son aide technique et financière de façon continue et progressive : le nombre de classes d'eau aidées a augmenté de 10 % par an en moyenne sur les 15 années qui ont suivi leur création. Des « relais des classes d'eau » (30 environ) ont par ailleurs été mis en place afin de favoriser l'émergence et le suivi de classes d'eau, et ainsi de contribuer à leur généralisation à l'échelle du bassin. Un plafond, stabilisé à 1100 classes d'eau aidées par an, a été atteint depuis 2002 : ce palier semble correspondre à une limite maximale, compte-tenu des moyens humains et financiers actuellement mobilisés au sein de l'agence pour assurer la gestion des classes d'eau et de leur relais (de l'ordre de 1% de l'ensemble des effectifs et du budget de l'agence, les classes d'eau se trouvant à la périphérie des métiers de l'agence).

Si l'agence a toujours fait des bilans annuels quantitatifs des classes d'eau aidées (ressources, réalisations), elle n'a en revanche jamais suivi ni évalué qualitativement les effets de ces classes sur leurs bénéficiaires directs et indirects. De plus, dans la perspective du SDAGE 2010-2015, qui souligne un certain nombre d'enjeux clés parmi lesquels les pollutions diffuses (agricoles, industrielles, domestiques) ainsi que la nécessité de responsabiliser le plus largement possible acteurs et citoyens, l'agence se demande comment diversifier les publics touchés (95 % des classes d'eau concernent aujourd'hui le public scolaire, en particulier primaire) et démultiplier les classes d'eau à l'échelle du bassin (1100 classes aidées pour un potentiel d'environ 150 000 classes en milieu scolaire).

## 2. OBJET DU MARCHE

Ce marché consiste en la réalisation d'une étude d'évaluation du dispositif « classes d'eau » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Cette étude sera réalisée par une équipe d'évaluation indépendante et pilotée par une instance collégiale associant des représentants des différentes parties prenantes du dispositif (cf. § 6).

Trois résultats sont attendus à minima à l'issue de cette étude :

- un jugement évaluatif sur les effets qualitatifs des classes d'eau sur leurs bénéficiaires directs/indirects, la pertinence de l'effort actuel en termes de publics touchés, et le fonctionnement du dispositif
- une série de recommandations stratégiques et opérationnelles à intégrer dans les IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> programmes d'intervention de l'agence, issues du jugement évaluatif et au regard des enjeux actuels
- la mise au point d'un outil de suivi-évaluation des effets des classes d'eau pour l'avenir.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail voir annexes 1, 2, 3 et le site : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=673>

### 3. DEROULEMENT DE L'ETUDE, DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER

La prestation représente un marché unique. Elle sera structurée par la réalisation de 3 tâches principales, en partie concomitantes (tâche 1 et 3 par exemple).

#### **Tâche n° 1 : répondre à 4 questions évaluatives et porter un jugement global sur le dispositif classes d'eau**

Les questions Q1 et Q2, ci-après, concernent l'évaluation des effets des classes d'eau sur leurs bénéficiaires directs et indirects (une première schématisation des niveaux d'effets attendus est proposée en annexe 2).

La question Q3 s'intéresse à la pertinence des publics touchés par rapport aux enjeux actuels de l'eau sur le bassin Seine Normandie, à l'efficacité et à la réceptivité de ces publics.

La question Q4 s'intéresse au fonctionnement du dispositif des classes d'eau.

Aucune orientation d'ordre méthodologique n'a été donnée, ce volontairement afin de laisser le champ libre à l'ingéniosité et à l'inventivité de l'équipe d'évaluation. De même, le diagramme logique simplifié des effets attendus (cf. annexe 2) et les critères de jugement proposés pour Q1 et Q2 sont à considérer comme une base de travail, dont l'analyse critique et l'affinement par l'équipe d'évaluation seront appréciés, ce dès sa proposition.

#### **Q1 - Dans quelle mesure les classes d'eau contribuent-elles à une responsabilisation des participants ? Quels sont les principaux facteurs favorisant ou au contraire freinant ce résultat ?**

Il s'agit d'apprécier l'atteinte de l'objectif spécifique d'une classe d'eau : celui de la responsabilisation (depuis l'acquisition de connaissance jusqu'à l'intention d'agir) de ses bénéficiaires directs, tant au niveau individuel que collectif. La contribution de la classe d'eau à cette responsabilisation devra également être appréciée au regard des facteurs contextuels et des biais possibles dans la mesure des effets. Les éléments du cahier des charges d'une classe d'eau produisant le plus ces effets seront dans la mesure du possible identifiés.

*Critères de jugement présentés pour apprécier la responsabilisation de chaque participant d'une classe d'eau :*

1. l'amélioration des connaissances du cycle et de la gestion locale de l'eau
2. la capacité d'attribuer à chaque acteur de la gestion locale de l'eau sa responsabilité spécifique
3. les intentions d'agir au niveau individuel et collectif

#### **Q2 - Dans quelle mesure les classes d'eau contribuent-elles à des changements de comportement, réels et pérennes, voire à terme à une amélioration de la gestion locale de l'eau ? Quels facteurs favorisent le plus ces impacts ?**

Il s'agit d'apprécier ici un second niveau d'effet attendu des classes d'eau : celui du passage à l'acte, de l'engagement effectif des bénéficiaires, directs et indirects, au niveau individuel et collectif. La contribution de la classe d'eau à cet effet devra également être appréciée au mieux, de même que ce qui a pu favoriser la production de ces effets. L'impact au final sur la gestion de l'eau du territoire où se sont déroulées plusieurs classes d'eau pourrait également être étudié.

Etant donné la difficulté et la lourdeur de la mesure de ces effets, une approche qualitative et exploratoire pourra être ici privilégiée. Une base de données quantitatives et une cartographie de l'ensemble des classes d'eau réalisées depuis 5 ans sera disponible au démarrage de l'étude (cf. annexe 3).

*Critères de jugement présentés pour apprécier ces effets sur les publics directs et indirects touchés par une classe d'eau :*

1. l'amélioration des pratiques professionnelles de public technique (agriculteur, artisans...) en termes de gestion de l'eau
2. le témoignage d'enfant ou de leur entourage sur les modifications de pratiques individuelles ou collectives en rapport avec l'eau
3. la recherche d'informations sur l'eau à la mairie par les participants des classes d'eau ou leur entourage
4. la participation de parents d'enfant à la consultation du public 2008 (Directive cadre sur l'eau) ou à la Commission Consultative des Services Publics Locaux lorsqu'elle existe
5. le renforcement du thème eau dans les cours de professeurs ayant organisé des classes d'eau
6. des économies d'eau et/ou un développement des investissements à l'échelle locale

### **Q3 - Quels publics faudrait-il privilégier au regard des enjeux du nouveau SDAGE ? Comment généraliser l'éducation de ces publics à l'échelle du bassin ?**

Actuellement la grande majorité des classes d'eau a lieu en milieu scolaire d'enseignement général, en particulier en primaire. Seules quelques classes d'eau, « traditionnelles » ou « prototype » (cf. annexe 1), concernent des publics techniques (jeunes ou adultes). L'agence est consciente qu'en regard des enjeux il conviendrait notamment de développer le nombre et le type des classes d'eau envers les filières professionnelles. Néanmoins la présente étude demande de préciser, sur la base d'une mesure des différents publics touchés par les classes d'eau y compris scolaires (âge, niveau scolaire, formation ou implication professionnelle), des enjeux actuels de l'eau exprimés dans le projet de SDAGE 2010-2015, et de la réceptivité/efficacité pressentie ou mesurée de ces publics (questions 1 et 2), la pertinence et la cohérence de l'effort actuel et d'aboutir sur des recommandations concrètes et applicables.

### **Q4 – Quels sont les principaux points forts et points d'amélioration du fonctionnement du dispositif ?**

Il s'agit d'apprécier les moyens (techniques, financiers, humains) mis en œuvre dans le cadre du dispositif actuel et dans la perspective d'une diversification et généralisation des publics (question 3) : communication, suivi administratif (agence, relais démultiplicateurs), aide technique (livres de bord, outils pédagogiques, suivi dans le temps), aide financière, adaptation de la formule « classe d'eau » aux différents publics et porteurs de projet potentiels...

### **Tâche n°2 : proposer des recommandations d'amélioration**

L'étude se terminera par l'élaboration d'une série de recommandations stratégiques et opérationnelles, à intégrer dans les IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> programmes d'intervention de l'agence : ces recommandations porteront notamment sur les publics à cibler, les éléments du cahier des charges des classes d'eau à privilégier, les supports pédagogiques à améliorer, les modalités d'accompagnement (communication, suivi administratif et technique, aide financière, relais et moyens humains internes) à développer.

Il serait fortement apprécié que l'équipe d'évaluation formule ses recommandations sur la base d'avis d'experts et à la lumière de quelques retours d'expériences éducatives pilotes apparentées.

### **Tâche n° 3 : construire un outil de suivi-évaluation pour l'avenir**

A la suite de l'enquête liée à la question évaluative Q1, le questionnaire devra pouvoir être réutilisé de manière autonome par les responsables des classes d'eau (enseignants, formateurs) : il devra être adapté/simplifié si besoin à cette fin, et deviendra ainsi l'outil de suivi annuel des classes d'eau dans les années à venir.

Par ailleurs, un panel représentatif et significatif d'individus, issus des classes enquêtées, devra être constitué : ce panel aura vocation à être sondé les années suivantes (selon une fréquence à définir) sur ses changements effectifs de comportement.

Ce questionnaire et ce panel permettront ainsi de préparer une future évaluation des classes d'eau dans 5 à 10 ans sur des bases plus solides.

## **4. CONDITIONS D'EXECUTION**

Le démarrage de l'étude est prévu pour début novembre 2008.

Le planning de l'étude doit pouvoir couvrir le printemps 2009, époque privilégiée de réalisation des classes d'eau (cf. l'enquête liée à la question Q1).

Le rapport final devra être rendu au plus tard pour mi- octobre 2009.

Durée prévisionnelle au total : 12 mois maximum.

## **5. SUIVI ET CONTROLE**

Un comité de pilotage de l'étude sera constitué et assurera les missions suivantes :

- mise à disposition de l'information nécessaire à l'évaluation (voir annexe 4)
- co-construction et validation d'une note de cadrage méthodologique générale au démarrage du travail et des différents outils (critères d'évaluation et d'échantillonnage, questionnaires, grilles d'entretien, études de cas...) nécessaires à la collecte des données
- validation de l'analyse des données

- mise en discussion/approbation des jugements et finalisation des recommandations.
- validation du rapport final d'évaluation

Les membres du comité de pilotage seront des représentants des services de l'agence et des personnes extérieures sollicitées en tant qu'opérateurs, bénéficiaires ou experts. Sa composition est en cours.

Un secrétariat technique, composé du Président du comité de pilotage et de 2 personnes de la Direction du Développement Durable, travaillera plus étroitement avec l'équipe d'évaluation.

L'équipe d'évaluation sera sollicité au minimum pour 4 réunions avec le comité de pilotage :

Contenu des réunions souhaitées avec le comité de pilotage	Durée de la réunion	Date souhaitée
Validation de la note de cadrage général de l'étude et des protocoles/outils permettant de répondre aux questions 3 et 4	½ journée	Début décembre 08
Réponses aux questions 3 et 4 Validation des protocoles/outils permettant de répondre aux questions 1 et 2	½ journée	Début février 09
Résultat des enquêtes aux questions 1 et 2	½ journée	juin 09
Atelier de travail sur les jugements et les recommandations sur la base d'un rapport d'évaluation intermédiaire	1 journée ou idéalement 2 ½ journées séparées par une nuit	Début septembre 09

Lors des réunions du comité de pilotage, il sera demandé à l'équipe d'évaluation d'être attentive à la présentation de ses résultats (durée limitée, clarté, synthétique) afin de donner priorité aux réactions des personnes présentes et aux échanges.

L'équipe d'évaluation assurera l'animation et le compte-rendu de chaque réunion. Elle précisera dans sa proposition les outils d'animation qu'elle se propose d'utiliser pour certaines de ces réunions (en particulier pour l'atelier de travail sur les jugements et les recommandations).

Une version provisoire des notes préparatoires au comité de pilotage sera envoyée au secrétariat technique au minimum 8 jours avant la date de réunion.

Un rapport intermédiaire sera remis impérativement 10 jours après la réunion du comité de pilotage.

Les jugements et les recommandations issues des travaux d'évaluation seront finalisés avec le comité de pilotage et sont attendus sous la forme d'un rapport final pour mi-octobre 2009 au plus tard.

Des réunions avec le secrétariat technique sont également à prévoir, notamment pour la préparation de l'étude et le suivi des enquêtes liées aux questions 1 et 2.

## 6. RESTITUTION DES PRESTATIONS

L'équipe d'évaluation devra livrer les documents suivants :

- des notes préparatoires pour chaque réunion du comité de pilotage,
- des rapports de travail intermédiaires, après chaque réunion du comité de pilotage,
- un rapport final. Sans produire un compte rendu des entretiens réalisés lors des enquêtes, l'équipe d'évaluation fera une synthèse de ces entretiens, qui précisera les informations collectées les plus importantes, et donnera la liste des personnes rencontrées. Il pourra intégrer dans le rapport des extraits des entretiens sans citer les sources.
- une synthèse de 5 pages maximum à destination d'un public non spécialiste, avec une attention particulière portée sur sa rédaction, et les illustrations cartographiques éventuelles
- un fichier sous différents formats utilisables de l'outil de suivi-évaluation (Word, Power Point, PDF)
- les transparents présentés en réunion
- un CD rom incluant l'ensemble des documents ci-dessus ainsi que les bases de données utilisées / constituées

*Les rapports intermédiaires seront fournis en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique compatible avec le format Windows XP. Les rapports et les synthèses seront fournies en quatre exemplaires reliés et un reproductible (support papier) et deux versions numériques, l'un compatible avec le format Windows XP et l'autre au format PDF.*

## Annexe 1 - Présentation de la stratégie éducative de l'agence et du dispositif des classes d'eau

---

### 1. Objectifs

---

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie contribue à mettre en œuvre **sur l'ensemble du bassin Seine Normandie** un nouveau modèle de développement basé sur **la responsabilisation de tous les acteurs**.

Cette responsabilisation des citoyens, et donc l'**éducation** en vue de celle-ci, cherche à transmettre **deux messages principaux** :

- **les gestes au quotidien sont importants** : tous les efforts des acteurs de l'eau seront compromis si les individus n'adoptent pas certaines bonnes attitudes (mauvais rejets entraînant des dysfonctionnements dans les stations d'épuration, des pollutions des rivières et des nappes souterraines, possibilité économies d'eau à grande échelle, choix d'éco-produits...)
- **la participation citoyenne à la vie locale est essentielle** : agir auprès des acteurs locaux de l'eau permet de nourrir le débat démocratique concernant les choix publics de gestion de l'eau à l'échelle de territoire de vie. Il est indispensable de savoir qui fait quoi dans le domaine de l'eau près de chez soi pour être une force de propositions (auprès du conseil de quartier, du conseil municipal, de la commission consultative des services publics locaux, au sein d'associations, lors d'enquêtes publiques, de consultations locales ou nationales...)

C'est pourquoi, l'Agence de l'eau, via sa ligne programme « éducation à la citoyenneté pour l'eau », **aide techniquement et financièrement les projets éducatifs** qui visent à :

1. **à accroître le sentiment de responsabilité de chacun vis-à-vis des enjeux locaux de l'eau**, grâce à une pédagogie active autour du cycle de l'eau et des enjeux locaux (*pédagogie de projet où le participant contribue à son apprentissage par des actions concrètes : production de groupe, enquêtes lors des rencontres avec des acteurs de l'eau...*)
2. **à inciter chacun à passer à l'action, en le préparant à s'investir localement**, sur la base d'une connaissance de la gestion de l'eau locale et des conseils « éco-citoyens » (respect de l'eau au niveau qualitatif et quantitatif, participation à la vie locale).

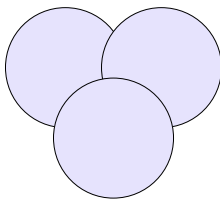
---

### 2. Parties prenantes

---

#### Décideurs & financeurs :

- Agence de l'eau
- Collectivités : CR, PNR, CG, Syndicats, Communautés de communes, Communes
- Entreprises privées



#### Bénéficiaires :

- **Directs** : Elèves et étudiants, professionnels ou membres de groupes constitués (par métier, territoire)
- **Indirects** : Familles, écoles, quartier, commune...

#### Opérateurs :

- **Relais** (Structures d'éducation à l'environnement, collectivités)
- **Pilotes** (Enseignants, collectivités, groupes constitués)
- **Intervenants** (Structures d'éducation à l'environnement, collectivités, entreprises privées ...)

---

### 3. Moyens d'action

---

La politique de soutien aux actions d'éducation à la citoyenneté pour l'eau, initiée en 1987 par l'Agence, a été formalisée et validée officiellement par son Conseil d'Administration en novembre 2005.

Cette politique se décline en **deux grands axes / dispositifs** :

#### 1/ Le soutien aux classes d'eau :

On distingue :

- **les classes d'eau « classiques »** : environ 1100 classes d'eau par an (« rythme de croisière » depuis 2000). Créées et aidées par l'Agence depuis 21 ans (1987). Depuis lors, plus de 10 000 classes ont ainsi été soutenues, soit plus de 250 000 élèves touchés à l'échelle du bassin. C'est un module éducatif destiné à *tous publics*. Généralement organisée sur une semaine, la classe d'eau comprend trois parties : rencontres avec des acteurs de l'eau, visites de sites et travail de groupe. La création d'une œuvre collective permet de garder la motivation du groupe et de valoriser le travail des participants à l'occasion d'une séance de clôture réunissant l'ensemble des partenaires. Cet apprentissage de la gestion de l'eau vise à impliquer chacun dans des actions citoyennes : gestes au quotidien et engagement local auprès des responsables. L'Agence les soutient financièrement (aide forfaitaire de 600 €) et techniquement.

- **les classes d'eau « prototypes »** : 1 à 2 par an. Module expérimental s'adressant à un nouveau type de public et destiné à être généralisé dans le cadre du dispositif des classes d'eau classiques. Concerne tout groupe constitué (par métier – exemple : agriculteurs, par territoire – exemple : maison de quartier,...) ayant, dans le cadre de ses fonctions, un rapport particulier à l'eau.

- **les relais des classes d'eau** : une trentaine sur l'ensemble du bassin. Leur rôle est de favoriser l'émergence et le suivi de classes d'eau et donc de contribuer à leur généralisation sur l'ensemble du bassin.

En 2007, cet axe a représenté 80 % du budget total d'aide aux actions éducatives.

#### 2/ Les partenariats éducatifs :

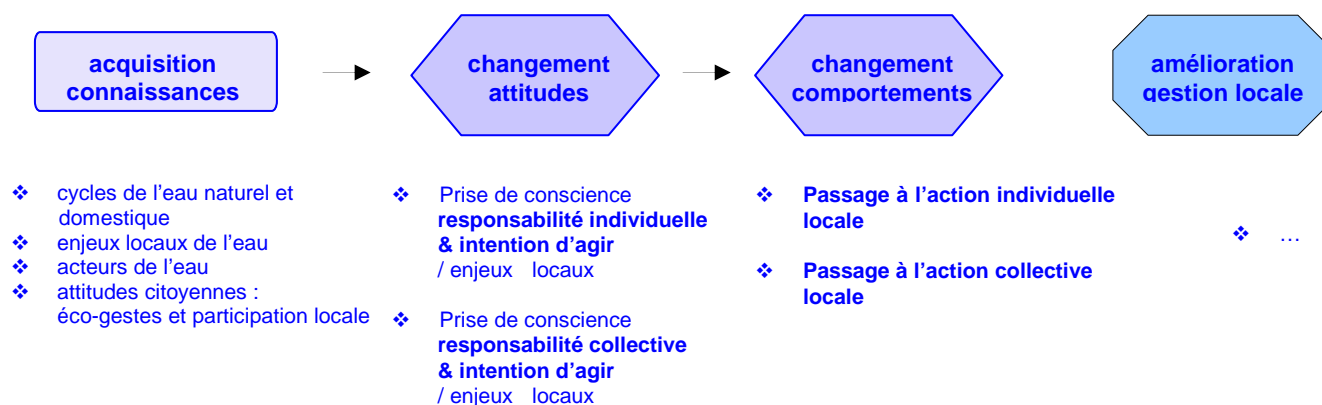
Une dizaine de partenariats par an. Le 9ème programme de l'Agence leur a donné une nouvelle impulsion depuis 2007. C'est un soutien à tout projet éducatif structuré, inscrit dans la durée et ancré localement (exemples : maisons de l'eau, outils pédagogiques, spectacles, expositions...). Parmi les critères d'attribution, la pertinence par rapport aux problématiques locales de l'eau est particulièrement regardée ainsi que la structuration de la démarche (objectifs et publics clairement identifiés, pédagogie active indispensable). Les actions ponctuelles, sans évaluation et n'incluant pas une découverte du système de gestion de l'eau ne sont pas retenues.

En 2007, cet axe a représenté 20 % du budget total d'aide aux actions éducatives.

Le budget total pour ces deux axes d'intervention a été de 825 000 euros en 2007.

4,5 équivalents temps plein ont été consacrés au sein de l'agence à l'animation de ce programme.

## Annexe 2 - Diagramme logique et simplifié des effets attendus d'une classe d'eau



*Quelques commentaires sur ce schéma :*

- il importe de prendre en compte les différences d'échelles de bénéficiaires : individu directement touché par la classe d'eau, sa famille, les enseignants, les intervenants, le territoire...) et de temps (un mois après l'action, un an après, 5 an après, etc.)
- les relations de causalités sont dans la réalité loin d'être aussi linéaires et systématiques (par exemple : un changement de comportement peut fortement contribuer à un changement d'attitude)
- entre chacun des maillons, des facteurs contextuels à la classe d'eau peuvent influencer favorablement ou défavorablement : campagne médiatique et publicitaire, enseignements reçus par ailleurs, autres projets éducatifs, influence des proches, engagement des acteurs locaux...
- entre chacun des maillons, il existe des maillons intermédiaires plus fins et peut être plus opérationnels pour l'évaluation et restant à préciser avec l'équipe d'évaluation

### Annexe 3 - Bilan quantitatif des classes d'eau 2007

Quantités de classes d'eau par Directions et cibles	Nombre total de CE	Cycle1	Cycle2	Cycle3	Collège	Lycée	Formation technique	Formation agricole	Université	Hors scolaire
Bocages Normands	103	7	44	41	9		1			1
Ile-de-France	477	112	155	183	19	1	5	1	1	
Seine Amont	119	32	40	37	3	1	1	2		3
Seine Aval	192	55	46	51	21	1	1	3		14
Vallées de Marne	40	5	17	11	4				1	2
Vallées d'Oise	146	49	41	42	11			3		
Littoral	25	2	10	11	1	1				
<b>Total nombre classes d'eau</b>	<b>1102</b>	<b>262</b>	<b>353</b>	<b>376</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>20</b>

- **Un travail de bilan quantitatif plus complet est en cours de réalisation durant l'été 2008 et sera disponible au démarrage de l'étude :**
  - sur les 5 dernières années (2003-2007) : création d'une base de données sous Excel (nom de l'établissement scolaire, niveau de la classe en lien avec la typologie du tableau ci-dessus, commune concernée, nombre de classes d'eau aidée au sein de l'établissement, effectif concerné), cartographie de l'ensemble des classes d'eau via un SIG (Arcview) + quelques analyses statistiques (distribution des différents publics par niveau et département, ratio du nombre d'élèves touchés par les classes d'eau/ nombre d'élèves potentiels en utilisant les données de l'Education Nationale, ...)
  - évolution sur 20 ans du nombre global de classes d'eau et du nombre de participants à ces classes à l'échelle du bassin

#### **Annexe 4 - Documents qui seront mis à disposition au démarrage de l'étude**

- Le IXème programme d'interventions de l'agence de l'eau
- Le projet de SDAGE 2010-2015 et l'avis du Conseil scientifique du Comité de bassin sur celui-ci
- Un bilan quantitatif, statistique et cartographique, des classes d'eau essentiellement sur 2003-2007 (voir annexe 3)
- Un échantillon représentatif de dossiers de candidature à l'aide classe d'eau pour l'année 2008
- Les bilans annuels réalisés par le service actions éducatives
- Les comptes-rendus des réunions des administrateurs de l'agence sur les classes d'eau depuis 1987
- Les documents internes d'instruction des aides aux classes d'eau
- La liste des « relais » des classes d'eau et leurs bilans annuels
- Les données (sous format Excel) localisant à l'échelle de la commune chaque répondant à la consultation du public 2008